

Le Plan de Gestion Différenciée des espaces verts commune de Marmande- avril 2025

Sommaire

- ▶ Contexte et objectifs
- ▶ Acteurs et ressources
- ▶ Les enjeux de la gestion différenciée
- ▶ La formation
- ▶ Le plan de gestion différenciée
- ▶ Sites et activités
- ▶ Cartographie
- ▶ La communication

ou comment entretenir les espaces autant que nécessaire, mais aussi peu que possible ?

Contexte et objectifs

Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le

ID : 047-214701575-20250428-DELIB_2025_E_03-DE



La mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts.

La fin de l'utilisation de pesticides, la perte de biodiversité, l'évolution des attentes sociales, les contraintes techniques et budgétaires, toutes ces raisons poussent la commune à changer son mode de gestion des espaces verts pour des pratiques plus douces, plus naturelles, et surtout différenciées, en fonction des espaces entretenus par ses services.

Mettre en place un plan de gestion différenciée fondé sur le « zéro pesticide » et sur des techniques alternatives de travail raisonné, suppose au préalable :

- Un travail d'inventaire du patrimoine végétal communal afin d'identifier l'ensemble des caractéristiques et des besoins de chaque espace. Ce travail pourra être complété par un atlas de biodiversité communale;
- Un bilan des moyens techniques, humains et financiers ;
- La création de codes qualité des espaces et linéaires végétalisés pour une gestion différenciée choisie.

Marmande

TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le contexte réglementaire

Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le

ID : 047-214701575-20250428-DELIB_2025_E_03-DE



La loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, dite loi Labbé, et modifiée par l'article 68 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la loi Pothier, prévoit que l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les établissements publics ne puissent plus utiliser ou faire utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public à compter du 1er janvier 2017, en dehors des exceptions prévues par la loi. Restent autorisés, les produits de biocontrôle (c'est-à-dire ceux qui utilisent les mécanismes naturels), les produits qualifiés à faibles risques et ceux utilisables en agriculture biologique.

Des mesures pour les particuliers sont également prévues par ces lois.

Marmande

TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les objectifs

Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le



ID : 047-214701575-20250428-DELIB_2025_E_03-DE

La gestion différenciée a pour objectif de ne pas appliquer à tous les espaces communaux la même nature de soins afin notamment d'être plus compatible avec les enjeux de préservation de l'environnement.

Le plan de gestion différenciée est le document de pilotage qui permet :

- D'effectuer un inventaire et une caractérisation des espaces communaux entretenus (espaces urbains, verts et naturels) ;
- De présenter les choix d'entretien de ces espaces en fonction des attentes recherchées et des particularités propres aux sites (localisation, usages, biodiversité), mais également des méthodes alternatives connues et moyens alloués par la ville;
- De réaliser un suivi de la démarche et des choix d'entretien pour améliorer les pratiques communales et l'environnement des administrés.

Acteurs et ressources

Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le

ID : 047-214701575-20250428-DELIB_2025_E_03-DE



V.G.A.

Direction de la
communication

Direction de
la
citoyenneté

Service
Ingénierie
Travaux

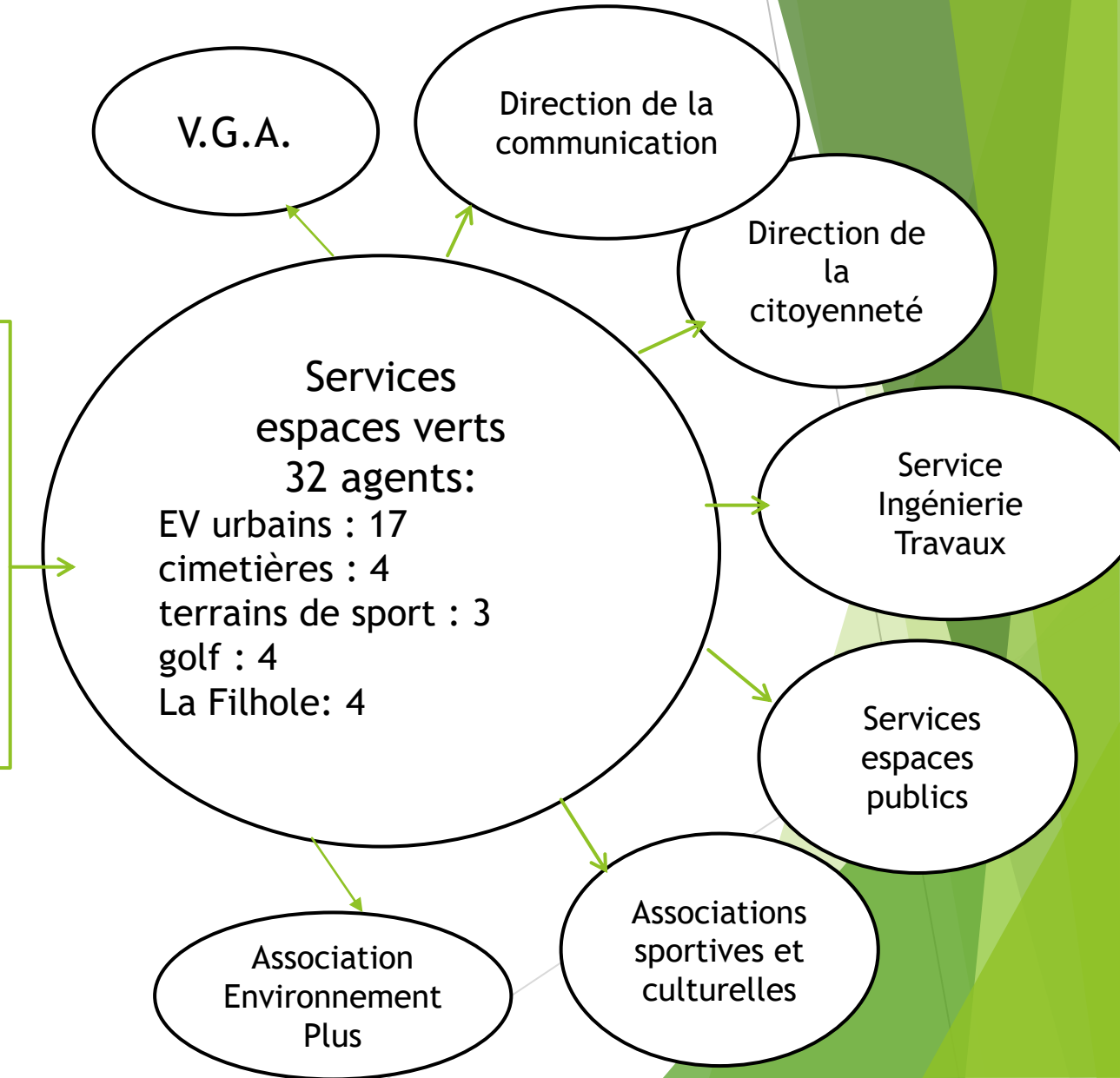
Services
espaces
publics

Associations
sportives et
culturelles

Association
Environnement
Plus

Services
espaces verts
32 agents:
EV urbains : 17
cimetières : 4
terrains de sport : 3
golf : 4
La Filhole: 4

Les acteurs du plan de
gestion différenciée



Les enjeux de la gestion différenciée

- ▶ La gestion différenciée des espaces publics verts et naturels s'inscrit dans les principes du développement durable.
- ▶ Cette gestion, découlant d'une politique communale, permet de répondre à des enjeux de natures différentes.
- ▶ Les enjeux environnementaux : préserver et enrichir la biodiversité des espaces naturels, limiter les pollutions : intrants phytosanitaires, bâches plastiques et tissées, amener plus de confort (ex : ombrages sur cheminements et stationnements, qualité de l'air et de l'eau), gérer les ressources naturelles (valorisation des déchets verts, économie de la ressource en eau...)

Les enjeux de la gestion différenciée

Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le

ID : 047-214701575-20250428-DELIB_2025_E_03-DE



- ▶ Les enjeux culturels : valoriser l'identité des paysages communaux, mettre en valeur les sites de prestige et patrimoniaux, diversifier et transmettre le savoir-faire et l'art du jardinier.
- ▶ Les enjeux sociaux : améliorer le cadre de vie des habitants, en mettant à leur disposition une diversité d'espaces, éduquer le grand public à l'environnement, favoriser l'autonomie des agents.
- ▶ Les enjeux économiques : faire face à des charges de fonctionnement de plus en plus lourdes dues à l'augmentation des surfaces, optimiser les moyens humains, matériels et financiers, maîtriser les temps de travaux, adapter le matériel (faucheuse, broyeur, etc...).



La formation des agents aux nouvelles pratiques

- ORGANISATION DE SESSIONS DE FORMATION FIN 2023
- La gestion différenciée n'est pas forcément connue des services techniques ni des élus locaux. Pour organiser la mise en place de ce mode de travail, il est nécessaire de les informer et de les sensibiliser. De plus, l'adoption de cette technique nécessite une modification de pratiques sur un temps long. La formation du personnel (agents et responsables techniques) constitue donc un complément indispensable aux actions de sensibilisation.
- Pour cela, nous sommes accompagnés par une association spécialisée : « FLORAVENIR ».

La formation des agents aux nouvelles pratiques

- ▶ La formation à la gestion **différenciée s'est déroulée du 4 au 21 septembre 2023**, avec la participation active des agents des 2 services (espaces verts urbains et espaces verts sportifs).
- ▶ Ainsi, **32 agents (2 groupes de 16 agents sur 3 jours) ont été sensibilisés et formés à la démarche**, puis ont définis les contours de l'inventaire des espaces verts à réaliser.
- ▶ La **rédaction du plan de gestion différencié**, qui conduit à : une planification et un niveau d'entretien site par site qui est défini, aujourd'hui présenté à la municipalité et qui sera respecté dans sa mise en œuvre.

Le plan de gestion différenciée

- ▶ **Au cours de l'année 2024**, les agents des service espaces verts ont effectués les relevés du patrimoine qu'ils ont la charge d'entretenir.
- ▶ **Début 2025** une réunion de bilan N+1 s'est déroulé en présence du formateur, elle a permis de faire un point sur la codification des espaces selon la méthodologie adopté par les agents.
- ▶ Ainsi il a été réalisé un inventaire qui permet de connaître les surfaces à entretenir et les caractéristiques de chaque site. Une cartographie de la commune a été réalisée. Elle permet de localiser les différents espaces publics quelle que soit leur échelle, de connaître leur surface, leur fréquence d'entretien mais aussi le matériel nécessaire à leur entretien.

Surface totale d'entretien en ha :
193,21ha

- ▶ Terrains de sport et golf : 72,9 ha
- ▶ Cimetières : 8.85 ha
- ▶ EV urbains : 10.35 ha
- ▶ Filhole, Carroussel, Trec : 67.8 ha
- ▶ Parcelles Peupliers : 13,31 ha
- ▶ Arbres : 3200 unités

ACTIVITES PRINCIPALES

Tontes, débroussaillage
Plantation
Arrosage
Désherbage (massifs et voiries)
Taille, élagage
Production et décoration florale
Traçage des terrains
Travail du sol

Cartographie des espaces verts - Ville de Marmande

Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le



ID : 047-214701575-20250428-DELIB_2025_E_03-DE

Typologie

■ Espaces verts urbains

■ Espaces verts sportifs

■ La Filhole

✳ Serres municipales

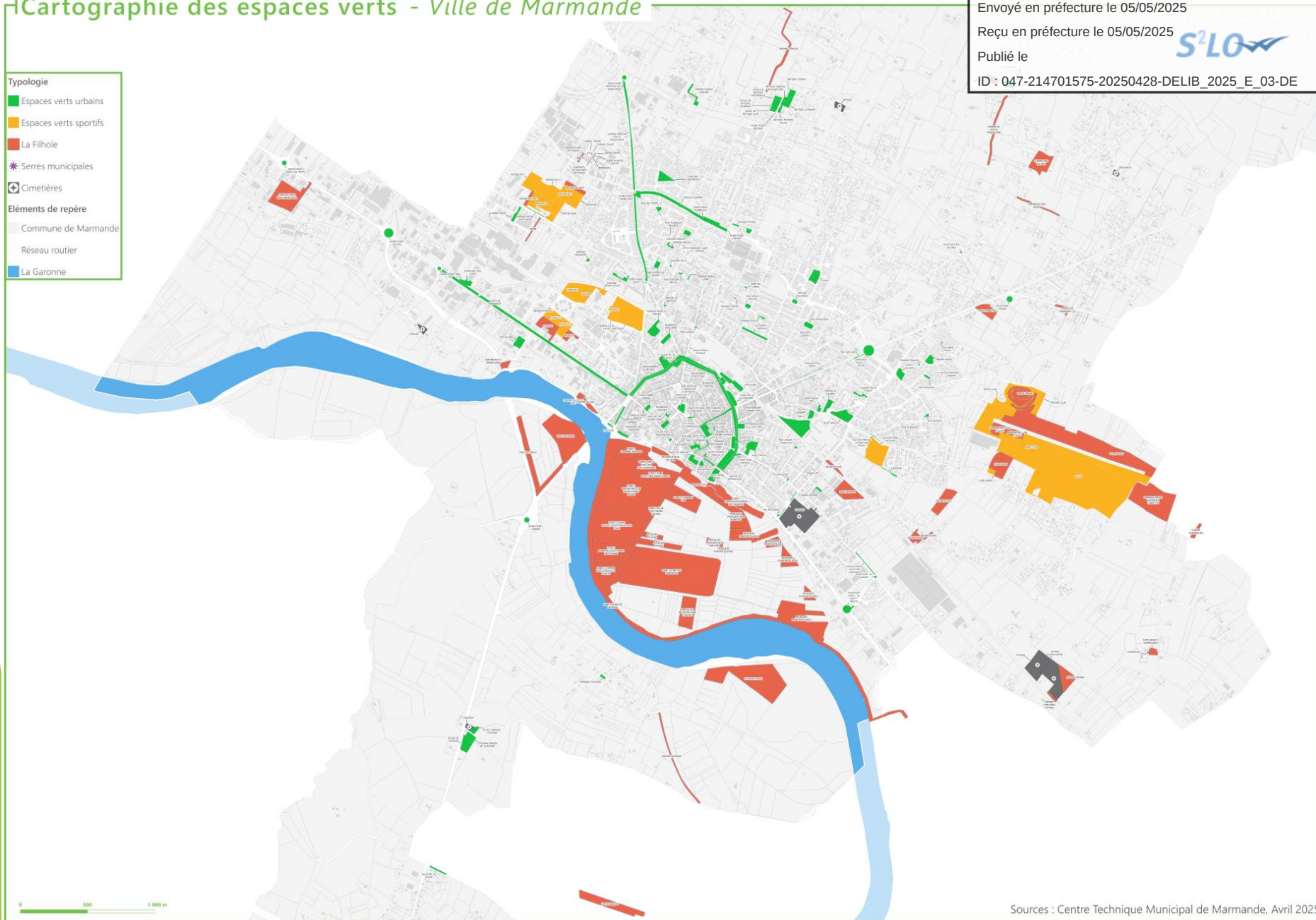
⊕ Cimetière

Éléments de repère

■ Commune de Marmande

■ Réseau routier

■ La Garonne



Sources : Centre Technique Municipal de Marmande, Avril 2025

Exemple de plan de gestion établi par les agents: le jardin des Sources

Le plan de gestion du jardin des Sources: superficie totale 17 984 m²

- ▶ Tonte des cheminements : environ 10 interventions de mars à octobre.
- ▶ Broyage des parties prairies : 1/an à l'automne en fin de cycle végétatif.
- ▶ Entretien de la ripisylve : 1 fois tous les 2 à 3 ans en la laissant s'étaler et en supprimant les essences exotiques.
- ▶ Faucardage de la première partie du talus en mai/juin. Nettoyage manuel de la seconde partie en période hivernale.
- ▶ Régulation de la pousse des bambous par faucardage sur environ 1.5 m de large au même moment que l'entretien du talus.
- ▶ Arrachage du muguet de la pampa de mars à juin.
- ▶ Arrachage de la jussie rampante de juin à septembre.

Envoyé en préfecture le 05/05/2025

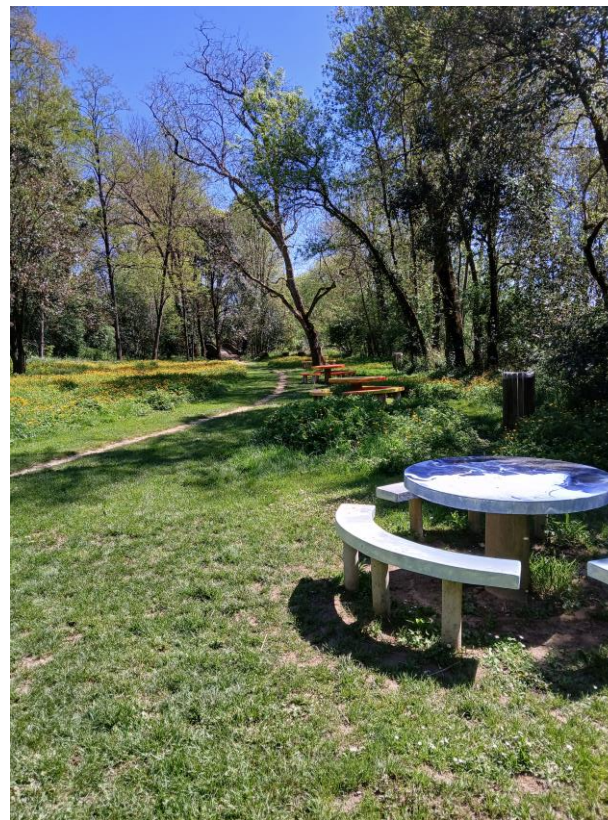
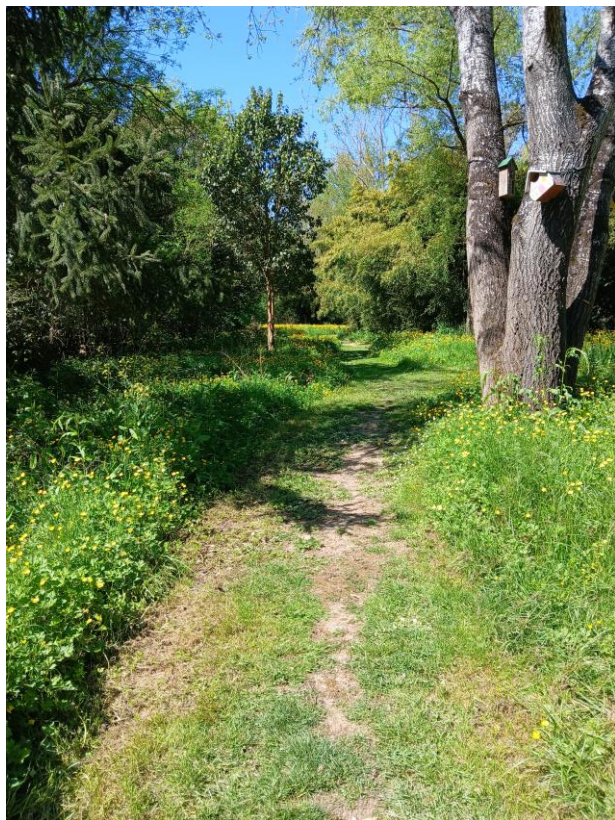
Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le

ID : 047-214701575-20250428-DELIB_2025_E_03-DE



Entretien actuel du jardin des Sources: tonte des cheminements



La communication

Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le

ID : 047-214701575-20250428-DELIB_2025_E_03-DE



Une évolution des mentalités, tant au niveau des agents que de la population, demande une communication régulière et variée dans les supports et les thèmes abordés.

Les supports pourront être :

- ▶ articles dans le bulletin municipal, dans la presse, conférences,
- ▶ affichage des plans en mairie,
- ▶ manifestations, expositions itinérantes, réunions d'information, réunions de quartier,
- ▶ panneaux sur site,
- ▶ journées d'échanges de pratiques, démonstration de matériel, de techniques,
- ▶ formations à l'utilisation de méthodes alternatives (reconnaissance des auxiliaires, mise en place de paillage, etc.),
- ▶ animations scolaires et extra-scolaires, etc.

Il est ainsi important de multiplier l'information à travers des supports adaptés pour les publics visés.

En conclusion

- ▶ Le bilan des formations fait apparaître le besoin évident exprimé par les agents de retrouver du sens et de la technicité afin de rompre avec la routine du quotidien.
- ▶ Dans ce projet, les agents des services espaces verts ne doivent pas uniquement être considérés comme des agents polyvalents, mais avant tout des jardiniers à part entière.
- ▶ Un retour de l'activité journalière des équipes va être mis en place.
- ▶ Cette démarche progressive prendra du temps, notamment du fait que plusieurs générations de jardiniers se côtoient encore dans le service.
- ▶ La construction d'une équipe des espaces verts à travers ce projet est un enjeu majeur pour la collectivité.
- ▶ Tout cela n'est possible que grâce à un portage politique fort et une implication continue des élus.



Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le

ID : 047-214701575-20250428-DELIB_2025_E_03-DE

S²LO

La gestion

Des vivaces et graminées





Envoyé en préfecture le 05/05/2025

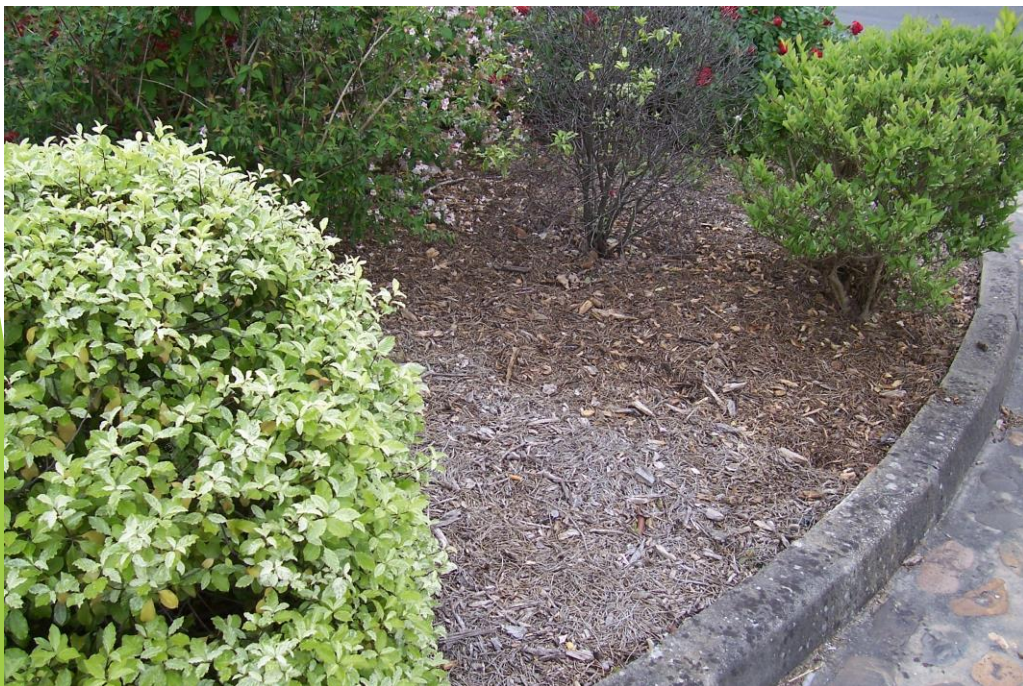
Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le

ID : 047-214701575-20250428-DELIB_2025_E_03-DE

S²LO

Paillage minéral



Paillage avec déchets de taille

Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le

ID : 047-214701575-20250428-DELIB_2025_E_03-DE

